

Procès verbal

Le vendredi 20 juin 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Audrey BOYRIE.

Secrétaire de la séance : Romain CAYREY

Présents : Audrey BOYRIE, Romain CAYREY, Alain BERNET-URIETA, Susannah REYNOLDS, Marie-Claude AUDINA, Hervé CAZAJOUS, Damien COATRINÉ, Evelyne MARERE

Représentés : Estelle MENGELATTE représentée par Romain CAYREY

Absents et excusés : Lucas BOURTOULE, Eric THOLE

Ordre du jour :

- Embauche agent contractuel (temporaire) pour entretien des espaces verts
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Création d'un emploi non permanent temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. (N° DE_038_2025)

Le Conseil *municipal* de BEAUCENS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le livre Ier du code général de la fonction publique portant droits et obligations,

Vu le livre III du code général de la fonction publique portant recrutement et notamment son article L332-23-1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour l'entretien du village et des espaces verts ainsi que le fauchage ;

Sur le rapport de *Madame le Maire*, et après en avoir délibéré, par 8 Voix Pour , 1 voix Contre

D É C I D E :

La création d'un emploi non permanent, à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le

grade de Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique (C) pour une période de 3 mois allant du **24/06/2025 au 23/09/2025 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **20 heures**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 - IM 366 du grade de recrutement des Adjoints Techniques, échelle C1, 1er échelon.

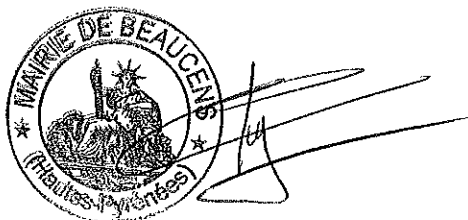
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Délibération : adoptée

Audrey BOYRIE
Président de séance

Romain CAYREY
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Romain Cayrey, the Secretary of the meeting.